

REPUBLIQUE FRANCAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021**

CM2021/10/15/32 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 8 octobre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 34 ;

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59 ;

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris ;

Vu les délibérations n°CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36 modifiant le tableau des emplois et la délibération cadre CM2020/07/20/09 ;

Vu l'avis favorable du comité technique ;

Considérant la modification proposée pour adapter le tableau des emplois aux mouvements de personnel ;

Considérant qu'il convient, en conséquence des suppressions et créations de trois postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de supprimer un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération cadre MGP007 DIR014 et corrélativement, de créer un poste d'ingénieur en chef sous la référence MGP007 DIR015.

Ce poste de Directeur de l'attractivité, du développement de l'économie et du numérique correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs en chef, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à la stratégie de la Métropole en tant que membre du CODIR,
- Porter la stratégie de la Métropole en matière d'attractivité, de développement de l'économie et du numérique,
- Manager les équipes et la direction,
- Piloter l'activité et la performance.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 10 à 15 ans minimum sur des fonctions similaires ou managériales. La rémunération sera calculée de l'indice brut 461 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste d'adjoint administratif sous la référence de la délibération cadre MGP101 ASS003 et corrélativement, de créer un poste de rédacteur sous la référence MGP101 ASS017.

Ce poste d'Assistant de direction correspondant au cadre d'emplois des rédacteurs, grades de catégorie B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Gérer et coordonner les rendez-vous et agendas du Président et du DGS et la préparation des fonds de dossiers afférents,
- Suivre et traiter des courriers signalés en coordination avec les services,
- Classer et archiver les dossiers.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 372 à 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DECIDE de supprimer un poste de rédacteur sous la référence de la délibération cadre MGP063 GEST009 et corrélativement, de créer un poste d'adjoint administratif sous la référence MGP063 GEST011.

Ce poste de gestionnaire commande publique correspondant au cadre d'emplois des adjoints administratifs, grades de catégorie C de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Préparer les Commissions d'Appels d'Offres et autres instances liées à la commande publique,
- Assister les juristes chargés de la commande publique dans le suivi administratif de la passation des marchés et autres contrats
- Suivre l'exécution des marchés et autres contrats en lien avec les juristes chargés de la commande publique
- Elaborer et suivre des tableaux d'activité.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative de 1 à 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 350 à 548.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article 3-3, 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Ingénieur territorial hors classe	1
Adjoint administratif	1
Rédacteur	1
Total	3

DIT que la présente délibération porte créations des postes budgétaires suivants :

Ingénieur en chef hors classe	1
Rédacteur	1
Adjoint administratif	1
Total	3

PRECISE que le tableau des emplois comprend toujours 134 postes budgétaires et 126,8 équivalents temps plein.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 du budget 2021 de la Métropole.

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la
métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

Annexe à la délibération n°CM2021/10/15/32 – Tableau des emplois

Filière	Cadre d'emploi	Grade	Postes votés 09/07/2021		Postes proposés au vote 15/10/2021	
			Nbre de poste	ETP Poste	Nbre de poste	ETP Poste
Emploi fonctionnel						
Emploi fonctionnel	Directeur général des services	Directeur général établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
	Directeur général adjoint	Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	1	1	1	1
Total Emploi fonctionnel			2	2	2	2
Filière Administrative						
Administrative	Administrateur	Administrateur	2	2	2	2
		Administrateur hors classe	4	4	4	4
	Attaché territorial	Attaché hors classe	1	1	1	1
		Attaché principal	8	8	8	8
		Attaché territorial	40	40	40	40
	Rédacteur territorial	Rédacteur	10	10	10	10
		Rédacteur principal 1C	3	3	3	3
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	5	5	5	5
		Adjoint administratif principal 1C	2	2	2	2
		Adjoint administratif principal 2C	2	2	2	2
Total Administrative			77	77	77	77
Filière Technique						
Technique	Ingénieur en chef	Ingénieur en chef	2	2	2	2
		Ingénieur en chef hors classe	1	1	2	2
	Ingénieur territorial	Ingénieur territorial	29	26,7	29	26,7
		Ingénieur principal	12	12	12	12
		Ingénieur hors classe	2	2	1	1
	Technicien	Technicien territorial	7	2,8	7	2,8
	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0,3	1	0,3
		Adjoint technique territorial	1	1	1	1
Total Technique			55	47,8	55	47,8
TOTAL			134	126,8	134	126,8